



Licenciement pour inaptitude travailleur handicapé

Par Eric 32

Bonjour a toutes et tous
Voici mon souci.

J ai commencé une mission d intérim le 12 janvier 2022 comme employé de conditionnement,je devais confectionné des colis de 10et 20kg,peu de temps après,ont me demande si je serai intéressé par un CDI, bien évidemment je réponds que oui.a partir de ce moment je leur fais part de mon statut de travailleur handicapé en leur donnant le document qui justifie ce statut.le 21 mars 2022.ils me font signer une promesse d embauche.le travail est très physique,et avec le temps,de vive douleurs sont apparus,j ai été arrêté le 15 avril 2022.je n es jamais repris.la médecine du travail a déclaré une inaptitude au poste de travail le 30aout 2022 (je n es aucun documents de l inspection du travail me le signifiant,mon employeur me l'a annoncé).mon employeur a repris le versement de mon salaire,et il y a deux jours je reçois le recommandé pour l entretien préalable au licenciement pour inaptitude

Sachant que je n es pas passé la VIP a aucun moment,que malgré mon handicap,j étais a un poste très physique,et que suite à mon arrêt mon état physique requière une prothèse de hanche,alors que les mois précédant ont ne m en avait jamais parlé,
Puis contesté mon licenciement ?

Par kang74

Bonjour

Je n'ai pas compris qui vous avez fait un CDI ? l'agence d'intérim ou l'entreprise utilisatrice ?

De quand date votre dernière visite auprès du medecin du travail ?

Pour le reste l'inspection du travail n'a pas à valider votre licenciement, vous n'êtes pas salarié protégé .

Soit vous pensez être apte , et c'est un peu tard pour contester l'avis du medecin du travail , soit vous ne l'êtes pas et donc vous êtes licencié pour inaptitude .